

LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE TERREBONNE DÉPOSE SON RAPPORT ANNUEL 2017

Terrebonne, le 11 septembre 2018 – Le premier rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, Mme Sonya Guilbault en poste depuis le 25 octobre 2017, a été déposé hier au conseil municipal, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*. Le rapport annuel 2017 présente le résultat des audits des états financiers, de la conformité aux lois et règlements et des autres travaux.

La vérificatrice générale a produit des rapports de l'auditeur sans réserve pour les états financiers consolidés de la Ville de Terrebonne et de deux des trois organismes paramunicipaux qu'elle a audités. De plus, elle a produit un rapport avec réserve, dans le cadre de l'audit de conformité du traitement des élus municipaux de la Ville.

Les travaux de la vérificatrice générale ont permis de soulever certains points importants. Ainsi, pour les organismes paramunicipaux et ceux bénéficiant d'une subvention de 100 000 \$ et plus, elle recommande la mise en place d'un mécanisme de reddition de comptes afin de favoriser la transparence de la gestion des fonds publics. « Le niveau d'endettement de certains de ces organismes demeure préoccupant, a souligné la vérificatrice générale. Il importe d'établir une stratégie qui leur permettra de générer davantage de revenus afin d'assurer la pérennité de leur offre de services. Ils doivent aussi adopter de saines pratiques de gestion du risque lié au taux d'intérêt et de leur niveau d'endettement. »

Elle a également soulevé des écarts au niveau de la rétribution des élus notamment en raison d'interprétations inadéquates de la loi. La Ville a informé la vérificatrice générale qu'un mandat sera confié à une firme externe afin de revoir toutes les transactions liées à cette rétribution pour ajuster les versements qui ont été faits.

Dans le cadre de travaux dérivés d'un mandat de vigie confié par le conseil municipal en mai 2017 portant sur les décisions ou les transactions importantes ou sensibles de la Ville, la vérificatrice générale a recommandé à la Ville de se pencher sur un contenu structuré des dossiers présentés au conseil municipal ou au comité exécutif afin de faciliter leur prise de décision et leur surveillance.

Le suivi des recommandations formulées antérieurement demeure bas avec 37 % pour une deuxième année (35 % en 2016). Ces taux s'expliquent par des audits plus complexes et des recommandations transversales qui exigent des efforts importants pour être mises en application.

Le rapport annuel 2017 de la vérificatrice générale (vérificateur général) est accessible sur le site Web de la Ville de Terrebonne :

https://www.ville.terrebonne.qc.ca/fr/76/Bureau_du_verificateur_general